

ROSEL INFOS

*Le bulletin d'information de Rosel
Commune de Caen la mer*



Dans ce numéro

LES DERNIERS EVENEMENTS

LES CONSEILS MUNICIPAUX

LES TRAVAUX

LE SEEJ

LA COMMUNAUTE URBAINE

LA VIE ASSOCIATIVE

LA VIE COMMUNALE

Le mot du Maire

Nous arrivons au terme de l'année 2023, une année encore bien mouvementée. Entre le contexte international plus qu'inquietant, les aléas climatiques, nous devons garder un cap optimiste, profiter des bons moments familiaux et amicaux.

La rentrée, déjà un peu loin, a vu 42 petits Roselois prendre le chemin de l'école de Cairon. Cette rentrée, pour la dernière année, est organisée par le SEEJ (Syndicat Éducation Enfance Jeunesse). Ce syndicat sera dissout au 1er janvier 2024, la compétence scolaire sera reprise par les communes et donc, pour nous, par la commune de Cairon. Vous trouverez plus de détails dans les pages suivantes.

Les associations ont aussi repris leurs activités. Une fois de plus, je profite de ce mot pour remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre et dynamiser le tissu associatif au sein de notre commune.

Les projets de travaux en cours se poursuivent : la réhabilitation de l'église ; le choix du nouveau mode de chauffage du presbytère ; le réaménagement du hameau de Gruchy ; le réaménagement des 2 départementales 126 et 170. Je vous laisse découvrir plus en détail ces projets dans ce nouvel ROSEL-Info.

Le repas des anciens a eu lieu le 19 novembre. Nous étions 60 participants. Ce repas a été un moment d'échanges et de convivialité très apprécié de tous.

Au dernier conseil municipal, nous avons revu quelques règles sur les actions de fin d'année qui vous sont offertes.

- > Pour le repas des anciens, nous gardons les mêmes conditions. Nous tenons à garder ce moment de convivialité ouvert à vous tous dès l'âge de 65 ans.
- > Les chèques cadeaux offerts aux personnes de plus de 65 ans non imposables, s'élèvent dorénavant à 75€ pour une personne vivant seule et à 100€ pour un couple.
- > La boîte de chocolats offerte aux personnes de 65 ans et plus est supprimée. A partir de cet hiver, nous avons pris l'option d'offrir un coffret aux personnes de plus de 80 ans. Ce choix s'est fait suite à une quarantaine de boîtes de chocolats non réclamées l'hiver dernier. Ces boîtes ont été remises à la coop 5% qui est un organisme à vocation sociale.

Les fêtes de fin d'année approchent, je vous les souhaite très agréables, entourés de vos familles, de vos amis.

Bien à vous,
Véronique MASSON, Le Maire

Directeur de la publication :

Véronique MASSON

Réalisation :

Didier MAUGER

Evelyne OZOUF

Allain ROUSSEAU

Béatrice TURBATTE

Renseignements sur la publication :

Tel.: 02 31 80 01.51

mairie-rosel@orange.fr

www.rosel.fr

Permanences :

lundi : 16h à 19h - jeudi : 9h30 à 12h

samedi : sur rendez-vous

LES DERNIERS EVENEMENTS

Commémorations du 11 novembre



Les commémorations ont débuté à 10h00 au monument aux morts de Rots puis se sont poursuivies à Secqueville en Bessin et Lason pour se terminer à Rosel avec la lecture du texte ministériel. Un verre de l'amitié à la Mairie de Rosel a clôturé cette matinée.

Nous saluons le nouveau porte drapeau, Monsieur Alexandre Noël.

Souignons aussi qu'un jeune du Service National Universel nous accompagnait.

Historique

L'armistice est signé à Rethondes dans le train du Maréchal Foch, conservé en forêt de Compiègne. Il met un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises. Malgré l'étendue des destructions, le soulagement fut immense et la joie s'empara de chaque commune.

Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un Soldat inconnu fut inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris où la flamme est ravivée tous les soirs par le Comité de la flamme et des représentants d'associations.

Le 11 novembre 1922 est déclaré jour de commémoration nationale.

Le 11 novembre 1923, André Maginot, ministre de la guerre et des pensions, allume pour la première fois une flamme du souvenir.

La loi du 28 février 2012 fait de cette journée nationale une journée d'hommage à tous les morts pour la France, quel que soit le conflit. Le 11 novembre devient une forme de catalyseur des mémoires des morts au combat.

Repas des aînés du 19 novembre

Ce repas est un moment convivial des aînés de la commune.

Cette année le traiteur « Grandsire » nous avait concocté un menu principalement à base de poisson.



Madame Le Maire, en présence de notre député, Monsieur Bertrand Bouyx, a prononcé une brève allocution évoquant, entre autres, les travaux de l'Eglise, l'aménagement du hameau de Gruchy, l'aménagement au niveau du bourg des RD 126 et 170).

Notre Doyenne, Madame Dudouet, a reçu un bouquet de fleurs et notre doyen, Monsieur Potard, une bouteille de vin.

Monsieur le maire de Lason est venu saluer l'assemblée.



LES CONSEILS MUNICIPAUX

Résumé du conseil municipal du 19 octobre 2023

Le conseil municipal qui s'est réuni le 16 octobre 2023 a adopté plusieurs délibérations et conventions d'ordre administratif.

- **Amortissement des aides pour achat de vélo avec assistance électrique**

La commune a attribué, en 2023, des aides pour aider les habitants à l'acquisition de vélo à assistance électrique.

Le Conseil municipal a décidé d'amortir ces participations sur une année.

- **Adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 est le plus récent et le plus avancé en termes de qualité comptable et il intègre régulièrement les dernières dispositions normatives examinées par le conseil de normalisation des comptes publics.

Conformément aux possibilités ouvertes, d'une part, par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRE) et, d'autre part, par la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique (dite loi 3D) qui assouplissent certaines règles budgétaires et comptables, le Conseil municipal a décidé d'appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

- **Convention de reversement de la taxe d'aménagement 2024**

Le code de l'urbanisme prévoit que les communautés urbaines, compétentes en matière d'urbanisme, ont la possibilité d'instaurer une taxe d'aménagement en vue de financer les actions et opérations en faveur de l'équipement et de l'aménagement durable du territoire.

Cette taxe constitue, non seulement un levier pour le financement des équipements, mais également une opportunité dans la stratégie de l'aménagement du territoire à l'échelle communautaire.

Par délibération du 23 novembre 2017, la Communauté urbaine Caen la mer a instauré un taux uniforme de taxe de 5% sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2018 dont le produit peut être reversé, en tout ou partie et par convention, à ses communes membres compte tenu de la charge des équipements relevant de leurs propres compétences.

En effet, si la Communauté urbaine est compétente en matière de création ou d'aménagement et d'entretien de voirie, de gestion des services d'intérêt collectif d'assainissement et d'eau, de distribution d'électricité, de nombreux équipements publics demeurent encore à la charge des communes.

Dans ce contexte, il est donc pertinent que les communes continuent de bénéficier d'une part du produit de la taxe d'aménagement leur permettant ainsi de réaliser des équipements publics.

Le conseil municipal s'est prononcé pour un reversement aux communes, pour 2024, de 75% du produit de la taxe d'aménagement effectivement perçue.

• **Convention de mise à disposition descendante de service**

Depuis sa création, au 1er janvier 2017, la Communauté urbaine Caen la Mer, dans le cadre d'une bonne organisation des services, met en partie ses services à disposition des communes qui le souhaitent pour l'exercice de leur propres compétences. A cet effet, une convention de mise à disposition de service est conclue chaque année pour fixer les conditions de remboursement par la commune.

Pour ROSEL, il s'agit d'un agent communautaire de la Direction de la Maintenance et de l'Exploitation de l'Espace Public mis à disposition de la commune pour les missions d'entretien des bâtiments.

Afin d'éviter de délibérer tous les ans, il est proposé désormais une convention de 4 ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Pour l'année 2022 le coût était de 6 928,26 euros pour 0,21 équivalent temps plein d'agent. Pour l'année 2023 et suivantes, la quotité de travail sera identique, soit 0,21 ETP, pour un coût de 8 816,30 euros.

• **Choix des entreprises pour les travaux de l'église**

Suite au constat de dégradation, en 2020, et au démontage du plancher de la nef, il a été constaté la présence d'un champignon qui s'est avéré être la méréule.

Après dépose totale et évacuation des panneaux de bois, dé piquetage des murs, enlèvement des pierres au sol ainsi que dans l'allée centrale et leur évacuation, opérations préalables indispensables, des travaux de traitement ont été réalisés courant de l'année 2022.

Des travaux de réaménagement sont maintenant à prévoir ainsi que des travaux d'assainissement de l'église.

Sur proposition de la commission « Travaux », le conseil municipal a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Pour la partie intérieure (sol et murs), l'entreprise EIRL AMELINE de Juaye-Mondaye, pour un montant de 80 598,61€ TTC.
- Pour la partie extérieure (assainissement), l'entreprise MARIE, de Reviers, pour un montant de 31 984,92€ TTC.
- Pour la partie extérieure (Travaux d'entretien et mise en sécurité des maçonneries extérieures), l'entreprise LEFEVRE, de Giberville, pour un montant de 29 874,60€ TTC.

• **Convention relative aux conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et au versement d'un fonds de concours pour la Communauté urbaine de Caen la mer par la commune de Rosel**

La communauté urbaine Caen la mer réalisera, en 2024, la tranche 1 des travaux d'aménagement du hameau de Gruchy qui porte 3 ambitions principales :

- Sécuriser les différents modes de déplacements,
- Végétaliser et désimperméabiliser,
- Valoriser le hameau par son aspect paysager et l'attractivité de la placette centrale.

La délibération votée par le Conseil municipal vise à approuver la convention entre la commune de Rosel et la Communauté urbaine Caen la mer permettant de :

- Pour les travaux de compétence communale, transférer la maîtrise d'ouvrage de la commune de Rosel à la Communauté urbaine Caen
- Pour les travaux de compétence communautaire, définir les conditions et les modalités de versement du fonds de concours attribué par la commune de Rosel à la Communauté Urbaine Caen la mer

Transfert de la maîtrise d'ouvrage

Les parties définissent l'enveloppe financière globale maximale qu'elles entendent affecter :

- La commune de Rosel fixe l'enveloppe relative à ses compétences à 180 000 € TTC couvrant
 - > L'Aménagement d'une aire de jeux et le mobilier associé,
 - > Les études diverses relevant de sa compétence,
 - > L'habillage d'un poste transformation,
 - > Le remplacement de l'abri bus.
- La Communauté urbaine Caen la mer fixe l'enveloppe financière relative à ses compétences à 918 000 € TTC couvrant :
 - > Les études diverses relevant de sa compétence,
 - > L'Aménagement des chaussées, trottoirs et espaces de stationnement,
 - > L'Aménagement des espaces publics et du mobilier urbain,
 - > L'Infiltration des eaux pluviales.

Dès lors que son intervention est nécessaire, le choix des entreprises sera effectué par la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine Caen la mer dans le respect des règles du code des marchés publics.

La Communauté urbaine Caen la mer procèdera au décompte et à la liquidation des sommes dues au(x) titulaire(s) du (ou des) marché(s) d'études et de travaux qu'elle règlera directement. Elle adressera par la suite à la commune de Rosel, les titres de recettes correspondant à sa part. Chaque collectivité se charge des demandes de subventions qui pourraient lui être dévolues.

Fond de concours

La commune de Rosel a décidé d'accorder à la Communauté urbaine Caen la mer un fonds de concours prévisionnel de 100 000 €HT pour la réalisation des travaux de compétence communautaire. Ce fonds de concours prévisionnel est donc fixé à 13.1 % du montant H.T. de l'opération.

Durée de la convention

La convention est valable à partir de sa date de signature et prendra fin dès le paiement du solde du fonds de concours.

• Demande de subvention au Conseil départemental au titre de la rénovation du patrimoine historique pour les travaux de l'église

Suite à la prolifération de la mérule à l'église, en 2022 le traitement de la nef (murs et sol) a été effectué.

A ce jour des dépenses de restauration sont à prévoir, et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal a décidé de faire une demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre des fonds LEADER, à hauteur d'un taux de subvention le plus élevé possible.

• Chèques cadeaux aux personnes non imposables et au personnel

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil municipal a décidé d'attribuer un chèque cadeau aux employés municipaux ainsi qu'aux personnes âgées de plus de 65 ans non-imposables. Ce chèque cadeau s'élève à 75€ pour une personne seule et à 100€ pour un couple.

• Colis de fin d'année

Le conseil municipal a décidé d'offrir un colis aux personnes âgées de plus de 80 ans

• Repas des aînés

Le conseil municipal a décidé de maintenir ce moment convivial et d'offrir un repas aux personnes âgées de plus de 65 ans.

• Questions diverses

→ Désignation des membres de la commissions de contrôle des listes électorales

- 2 membres du conseil municipal : Yann FROTIN, titulaire, et Patrick BONHOMME, suppléant,
- 2 représentants du tribunal judiciaire : Monica VINCI, titulaire, et Jael FROTIN, suppléante,
- 2 délégués de l'administration : Hubert CHARLES, titulaire, et Laurence CLEMENSAC, suppléante.

→ Représentants à l'école de Cairon

Dans la perspective de la dissolution du Syndicat Education, Enfance, Jeunesse au 1^{er} janvier 2024, la commune de ROSEL a désigné 2 représentants à l'école de CAIRON : François-Jérôme AGATI et Véronique MASSON.

→ Dissolution du SEEJ

En prévision de la dissolution du SEEJ, le cabinet KPMG, en charge des travaux préparatoires, notamment la séparation des biens et l'affectation du personnel, a rendu son rapport lors du COPIL, composé du bureau syndical élargi aux maires et maires délégués, le mercredi 18 octobre.

En ce qui concerne le personnel, et suite au vœu exprimé par chaque agent, le personnel sera réparti sur les différents sites.

Concernant l'immobilier, le principe de territorialité a été retenu.

Concernant la dette, chaque commune récupérera une part en fonction des travaux réalisés et ceux à réaliser par accord amiable des cinq communes adhérentes.

Le montant total de l'encours de la dette s'élève à 1 619 102,10 € et la répartition convenue est de :

- 26,9921% pour la commune de Cairon,
- 3,2119% pour la commune du Fresne Camilly,
- 1,2353% pour la commune de Rosel,
- 12,6621% pour la commune de Saint Manvieu Norrey,
- 55,8986% pour la commune de Thue et Mue.

→ Réclamation

La mairie a été destinataire d'un courrier d'une habitante du lotissement de l'église, se plaignant du bruit occasionné par les cloches de l'église et demandant leur arrêt.

Cette sonnerie religieuse - l'angélus - sonne à 7h, à 12h et à 19h.

Après échanges, le Conseil municipal, se prévalant de l'antériorité de ces bruits par rapport à une habitante récemment installée à Rosel, approuve Madame le maire de ne pas donner suite à cette demande.

Un courrier sera adressé à cette plaignante.

→ Prochain conseil municipal : jeudi 16 novembre 2023

Résumé du conseil municipal du 16 novembre 2023

• Présentation du compostage individuel et partagé

La Communauté Urbaine travaille au déploiement de solutions de tri des déchets alimentaires, dans la perspective des obligations réglementaires issues de la loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire, applicables au 1^{er} janvier 2024.

Afin de mettre en place cette organisation, le service de collecte de Caen la Mer, conjointement avec le SYVEDAC, a présenté lors de ce conseil les enjeux et les solutions envisagées pour notre commune.
(cf article sur les biodéchets dans ce Rosel Infos)

• Eclairage et chauffage de l'église : choix de l'entreprise d'électricité

Dans le cadre des travaux de réaménagement de l'église suite à la découverte et au traitement de la mérule (voir ci-dessus « Résumé du Conseil municipal du 19 octobre 2023 »), le Conseil municipal a choisi de confier les travaux d'électricité et de chauffage à l'entreprise ROBVEILLE ELECTRICITE pour un montant de 31 863,17€ TTC.

• Décision modificative n°1

Suite à l'embauche d'un agent recenseur en début d'année 2023, le Conseil municipal a voté une décision modificative à hauteur de 1 416 € pour ajuster la prévision budgétaire afin d'effectuer les règlements jusqu'au 31 décembre 2023.

• Avenant à la convention de mise à disposition des locaux

Depuis sa création, le 1er janvier 2017, la Communauté urbaine CAEN LA MER utilise le local technique de la commune de ROSEL dans le cadre des compétences transférées, notamment voirie et entretien des espaces verts.

Compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement (coûts électricité et gaz), il est nécessaire de modifier la convention de mise à disposition des locaux. A ce titre, la Communauté urbaine versera une redevance forfaitaire annuelle révisable de 32,60 € à la commune.

Le conseil municipal, a approuvé les termes de la convention révisée.

• Délégation au maire

Suite à la requête d'un habitant de Rosel demandant l'annulation d'un permis de construire, devant le refus de Me Le Maire de faire un recours gracieux et suite de mettre à la charge de la commune de Rosel une somme de 2500€.

Le conseil municipal a délégué à Madame le Maire la défense des intérêts de la commune de ROSEL dans le cadre d'un recours contentieux relatif à l'attribution d'un permis de construire.

• Convention d'entente intercommunale avec Thue et Mue

Le Conseil municipal a adopté le projet de Convention d'entente intercommunale entre Thue et Mue et Rosel permettant la mise à disposition de personnel dans le cadre de leurs compétences respectives et de leurs missions de service public.

Cette convention permet à la commune de Rosel, qui n'en n'est pas dotée, de bénéficier de l'expertise des services supports de la commune de Thue et Mue pour les missions ci-après :

- Administration générale,
- Ressources humaines,
- Finances,
- Informatique,
- Service à la population,
- Secrétaire de mairie.

• Présentation de la convention territoriale globale

Le Conseil municipal a approuvé la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la commune de Rosel et la CAF du Calvados pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

La Caisse d'Allocations Familiales développe une nouvelle forme de partenariat en faveur du développement global des territoires au travers de la signature de Convention Territoriale Globale (CTG) qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social dans les domaines de :

- Petite Enfance
- Enfance et Jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Animation de la vie sociale
- Logement et amélioration du cadre de vie
- Accès aux droits/Pauvreté

L'objectif de la CAF et des partenaires est de co-piloter et de structurer les politiques familiales et sociales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux.

Compte tenu de la dissolution du SEEJ au 1^{er} janvier 2024, cette nouvelle convention de partenariat sera signée en remplacement de la convention actuelle portée par le SEEJ et la CAF.

Le travail mené par le SEEJ dans le cadre de l'élaboration du projet stratégique avait permis de définir les grandes orientations du territoire ainsi que les actions à conduire sur la durée de la CTG.

Suite aux derniers échanges avec les services de la CAF, les communes adhérentes au SEEJ ont convenu, en bureau syndical élargi aux maires, de faire perdurer ces orientations par la signature d'une seule CTG par les communes membres du SEEJ, chacune prenant à son compte les développements la concernant.

Pour Rosel, les projets d'actions concernent principalement :

- Le maintien des accueils de loisirs (mercredi, petites et grandes vacances),
- Le maintien du relais petite enfance l'Oasis,
- Le développement d'actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

• **Convention de dissolution du SEEJ**

Le SEEJ (Syndicat Education Enfance Jeunesse) a été créé le 1^{er} janvier 2017, par arrêté préfectoral du 18 novembre 2016, suite aux délibérations concordantes des communes de Cairon, Le Fresne-Camilly, Rosel, Saint Manvieu Norrey et les 6 communes historiques de la commune nouvelle Thue et Mue (Bretteville l'Orgueilleuse, Brouay, Cheux, Le Mesnil Patry, Putot en Bessin et Sainte Croix Grand Tonne).

Ce syndicat a été créé afin d'exercer les compétences Education, Enfance et Jeunesse des communes membres suite à la fusion de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue et la communauté d'agglomération Caen la mer, formant la Communauté urbaine Caen la Mer et laissant ainsi les compétences Education Enfance Jeunesse orphelines sur le territoire de la communauté de communes dans la mesure où la Communauté urbaine ne souhaitait pas les exercer.

Les compétences Education Enfance Jeunesse recouvrent essentiellement le scolaire (pré élémentaire et élémentaire), le périscolaire (cantines et garderie), les transports scolaires, l'extra-scolaire, la petite enfance, la gestion d'un gymnase intercommunal, etc.

Il y sera mis fin au 1^{er} janvier 2024 conformément à l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2023, pris sur la base de la délibération de la majorité des communes membres.

Afin de procéder à la dissolution du SEEJ, le Conseil municipal a approuvé les termes de la convention de dissolution proposée qui permet de répartir :

- Tous les agents en activité, au nombre de 71, auprès des communes
- Les agents en position de disponibilité,
- Les dommages liés au contentieux,
- L'actif sur la base de la territorialité des équipements, à la valeur nette comptable sans soulte financière entre les communes,
- La dette en fonction de plusieurs critères cumulatifs.

• **Convention RPI**

Suite à la dissolution du SEEJ et pour continuer à scolariser les enfants de Rosel à Cairon (44 enfants inscrits) conformément à la carte scolaire), les communes de CAIRON et de ROSEL ont obtenu l'accord du Directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale (DASEN) afin de constituer un regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

La convention de création du RPI a pour objet d'organiser, dans le cadre du temps scolaire, la gestion en commun du service des écoles maternelle et élémentaire, y compris la mise en œuvre du service minimum d'accueil et l'accompagnement dans les transports scolaires.

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention de regroupement pédagogique intercommunal.

• **Questions diverses**

- Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera attribuée à l'employée communale qui assure l'entretien des bâtiments
- Question sur la potabilité de l'eau du robinet au vu des métabolites présents au forage du Vauculey.
- Remarque sur l'entretien de la voie communale « Chemin Francis Russel ».

LES TRAVAUX

Réaménagement du Hameau de Gruchy



Suite à la réunion publique du 28 septembre dernier, une proposition de modification au projet a été effectuée, visant à réduire la vitesse depuis la rue Sainte Anne vers la rue Goodleigh.

Cette solution n'a cependant pas été retenue, le projet initial permettant de réduire plus efficacement la vitesse rue Sainte Anne. Il présente également une meilleure protection des enfants sur l'aire de jeu et permet de créer plus de places de stationnement.

La première tranche de travaux est maintenue pour le second semestre 2024, après la réfection des réseaux d'eau et de certains branchements d'assainissement qui débuteront en janvier 2024.

Lotissements du Parc et des Orges : raccordements définitifs sur RD

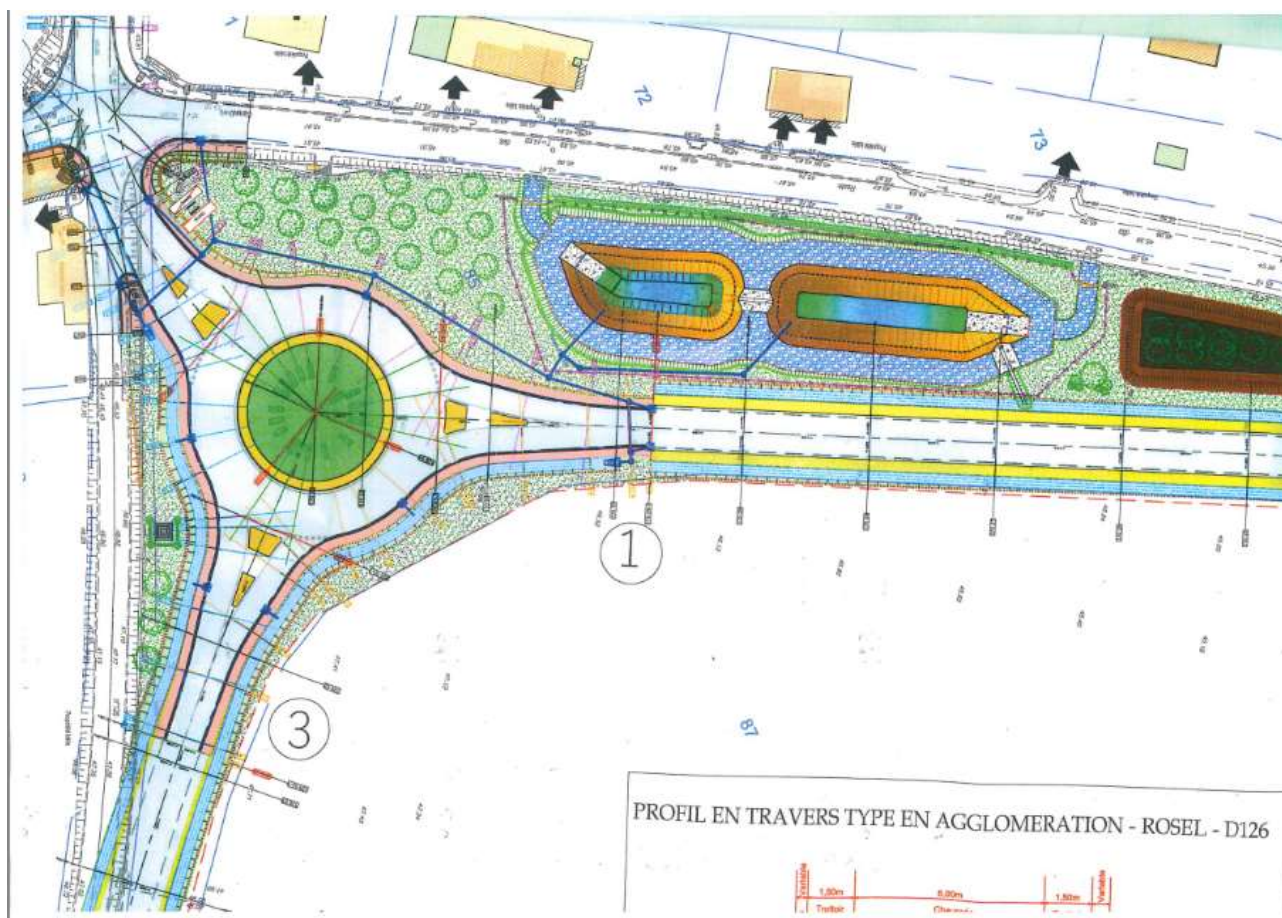
Les aménagements de tourne à gauche pour le lotissement du Parc, et de rond-point pour le lotissement des Orges débuteront le 8 janvier 2024. Ces travaux nécessiteront l'interdiction de circulation sur la RD, à l'exception des résidents des lotissements.

Dans un premier temps, l'accès aux lotissements s'effectuera via la RD en provenance de CAIRON, le temps d'aménagement du tourne à gauche. Dans un second temps, l'accès aux lotissements s'effectuera uniquement par la RD en provenance de ROSEL, les habitants du lotissement des Orges accéderont via le lotissement du Parc.

Ces travaux s'effectueront sur une période prévisionnelle de 6 semaines, pour se terminer vers la mi-février.

Les aménagements de voies douces seront réalisés simultanément.

Projet travaux RD 170 et RD 126



L'autorisation environnementale a été obtenue suite à l'enquête publique d'avril dernier.
Le diagnostic archéologique est réalisé et l'enquête parcellaire est terminée.

La Phase 1 des travaux débutera à l'automne 2024 par la porte d'entrée de Rosel :

- L'emprise des travaux aura lieu depuis le calvaire, qui sera déplacé, jusqu'au début du lotissement du Parc pour raccrocher la RD 170 en direction de Cailon.
- Un giratoire à trois branches sera créé afin de fluidifier la circulation
- La rue des Canadiens servira d'accès aux riverains, et sera conservée en voie douce pour aller vers Cailon.
- Un bassin d'assainissement sera réalisé avec création d'un merlon entre la RD et le lotissement à l'entrée du bourg.

La seconde tranche qui reliera le bourg de Rosel au rondpoint d'Authie sera réalisée ultérieurement, après les acquisitions foncières nécessaires.

Chauffage du presbytère

La nouvelle saison de chauffe a repris fin octobre dernier avec la mise en service de l'installation aérothermique. Désormais, le presbytère n'utilise plus d'énergie fossile et réduit ainsi son impact carbone.

Dissolution du Syndicat Education Enfance Jeunesse (SE EJ)

Au 1^{er} janvier 2023, la compétence Education Enfance Jeunesse redevient communale

Nous l'avions annoncé dans ROSEL Infos de Juillet 2023, le Syndicat Education Enfance Jeunesse (SE EJ) sera dissous le 31 décembre 2023.

Les 42 enfants de Rosel qui y sont actuellement inscrits resteront scolarisés à l'école de Cairon, leur école de rattachement, et les deux communes de Cairon et Rosel ont mis sur pied une organisation qui perturbe le moins possible ce que parents et enfants connaissent depuis quelques années.

En effet, au-delà de la fonction obligatoire de l'enseignement primaire, de la petite section de maternelle au CM2, la volonté partagée entre les deux communes est de proposer aux parents des services complémentaires en vue d'accueillir leurs enfants dans de bonnes conditions.

Les écoles et les services périscolaires :

- Les équipes périscolaires restent les mêmes sous la responsabilité d'un nouveau responsable de pôle, l'ensemble des agents étant intégré au personnel communal au 1^{er} janvier 2024,
- Pour le restaurant scolaire, le contrat avec Convivio est maintenu,
- Les horaires de garderie ne changent pas,
- Corinne Bataille sera désormais votre interlocutrice administrative à la mairie de Cairon pour les sujets concernant la cantine et la garderie (facturation, inscriptions scolaires etc...),
- Les fonctionnalités du portail famille et les conditions de paiement en ligne vont demeurer. Les familles seront informées en fin d'année par le SE EJ et la commune de Cairon du passage du portail familles « SE EJ » au portail familles « COMMUNE »
- Le transport en bus des enfants, matin et soir, sera assuré comme à l'habitude.

Le Relais Petite Enfance, l'Oasis :

Les services du Relais Petite Enfance se poursuivront, grâce au maintien de la collaboration des communes de Cairon, Le Fresnoy-Camilly, Rosel, Saint-Manvieu-Norrey, Rots et Thaon avec la Fédération Familiales Rurales qui en assure la gestion.

Les parents et assistants maternels continueront à être accueillis par la responsable du relais, Lucie Roy :

- sur la commune de Saint-Manvieu-Norrey pour les sujets administratifs
- et sur les communes de Cairon, Rots et Thaon pour les activités de professionnalisation des assistants maternels et d'accompagnement des parents à l'éveil des enfants.

L'accueil des mercredis et des vacances :

Le partenariat avec l'Association Loisirs Jeunesse, dont le travail et la qualité d'accueil sont reconnus, sera maintenu. Cette association qui vient de célébrer ses 20 ans en novembre 2023 demeure aussi très attachée à la notion de service public. Elle se positionne comme un acteur éducatif complémentaire qui permet aux enfants et aux jeunes de se socialiser sur d'autres bases que l'apprentissage scolaire.

LA COMMUNAUTE URBAINE

Urbanisme

URBANISME PRATIQUE

INFORMEZ-VOUS **DANS VOTRE MAIRIE**

QUELS TRAVAUX SONT SOUMIS À AUTORISATION ?

CONSTRUCTIONS NEUVES

Maison individuelle, garage, piscine, abri de jardin, pergola...

EXTENSIONS ET SURÉLÉVATIONS

Agrandissement, véranda, terrasse, carport...

MODIFICATIONS DE L'ASPECT EXTÉRIEUR

Façade, ravalement, marquise,
création ou changement de fenêtre ou porte,
fenêtre de toit, toiture, panneau solaire...

CLÔTURES SUR RUE

Portail, mur, grillage, brise-vue...

DÉMOLITIONS

Maison individuelle, garage, dépendance...

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX

Modification de façade ou
agrandissement, conception
d'une terrasse, d'une piscine
ou d'une dépendance, un
dossier d'urbanisme peut être
nécessaire avant le démarrage
de vos travaux. Différents types
d'autorisation sont demandées
en fonction de leur importance
et de leur nature :

✓ DÉCLARATION PRÉALABLE ✓ PERMIS DE CONSTRUIRE ✓ PERMIS DE DÉMOLIR

DISPENSE D'AUTORISATION

Les dispenses d'autorisation
concernent essentiellement les
travaux de très faible envergure
- conditions de surface ou de
hauteur - ou ne modifiant pas
l'aspect extérieur. **Renseignez-
vous !**

ATTENTION !

Même si vos travaux sont de
faible importance, veuillez à
vérifier si une autorisation est
nécessaire. Ces autorisations
peuvent vous être demandées
par votre notaire en cas de
revente du bien ou par votre
assureur en cas de sinistre.

Eau du Bassin Caennais

Le saviez-vous ?

L'eau potable à Rosel est gérée par le syndicat Eau du Bassin Caennais, au même titre que 74 autres communes de l'agglomération caennaise.

Chaque jour, les élus et agents du syndicat se mobilisent pour répondre aux besoins des usagers avec un double objectif :

- Produire durablement une eau de qualité
- Distribuer et promouvoir une eau saine pour satisfaire au mieux les attentes des habitants, le syndicat a fait le choix de déléguer le service public dont il a la charge à l'entreprise SAUR.

Pour en savoir plus sur l'eau à Rosel : www.eau-bassin-caennais.fr

Les chemins ruraux poursuivent leur route à Rosel

Deux ans après l'aménagement expérimental du chemin rural reliant le bourg de Rosel au hameau de Gruchy, Caen la mer, poursuit sa démarche de mobilité durable, en aménageant de nouveaux chemins ruraux. Celui qui relie le hameau de Gruchy à Authie, sur 500 mètres, a été finalisé début octobre.

Adopté en 2019 par Caen la mer, le schéma cyclable communautaire ambitionne de relier l'ensemble des communes du territoire entre elles. Des chemins ruraux y ont été identifiés, en particulier au sein des territoires périurbains, comme des liaisons sécurisant les déplacements des cyclistes et, ainsi, accompagner l'usage des modes doux.

Au total, à ce jour, plus de 13 km de chemins ruraux ont été aménagés

- entre Villons les Buissons et le Hameau de Malon;
- entre Saint-Contest et Cambes-en-Plaine;
- à Rots, entre le hameau de Bray et de Vauculay;
- entre Cairon et Thaon;
- entre Saint Germain la Blanche Herbe et Rots;
- à Thue et Mue entre Putot en Bessin et Bretteville l'Orgueilleuse;
- à Saint-Manvieu-Norrey pour rejoindre la halte ferroviaire;
- à Cormelles-le-Royal.

Le coût total des travaux s'élève à 750 784 €, financés par la Communauté urbaine (20%), l'État (40%) et le Conseil départemental du Calvados (40%).

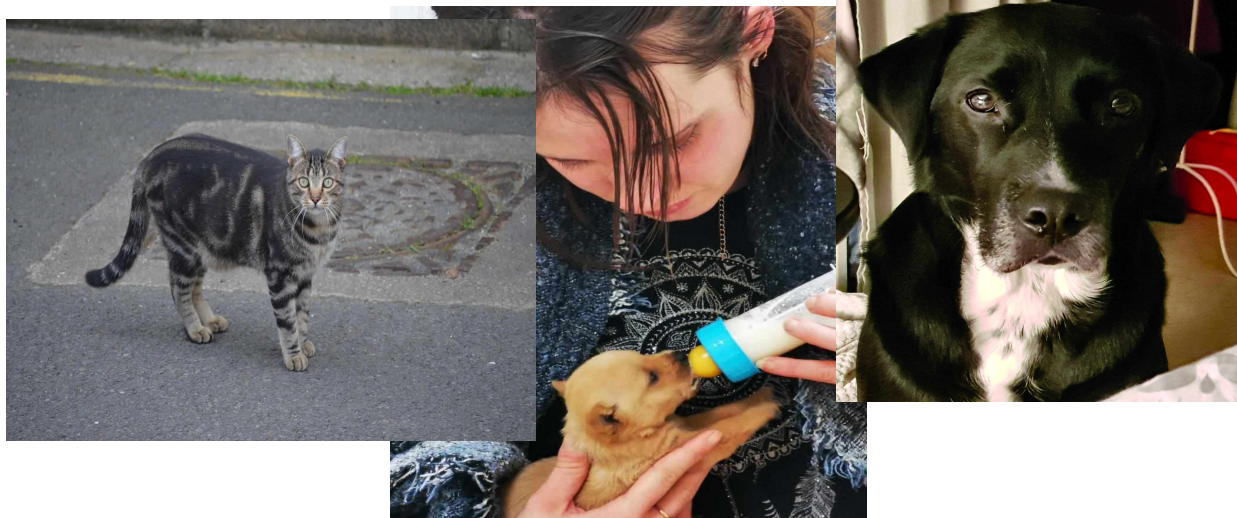
Le procédé innovant utilisé pour l'aménagement des chemins consiste à conserver les matériaux des chemins existants en place et à réaliser un traitement du sol en apportant un liant. La nature du liant est définie en fonction des études de sols avant d'être malaxé puis compacté.

Pour terminer, un enduit est réalisé sur le chemin afin d'obtenir une couche d'étanchéité nécessaire pour garantir la prise du support. Ce procédé permet d'éviter l'évacuation de matériaux et limite fortement les apports.

Alliant sécurité pour les cyclistes et les piétons à la résistance pour le passage d'engins agricoles, l'aménagement de ce type de dispositifs offre plusieurs avantages tels que le respect du foncier agricole et le maintien d'une identité paysagère rurale.

D'une largeur de près de 3 mètres, ces voies douces permettront de sécuriser les déplacements des cyclistes. Sur ces chemins, lors d'un croisement, la priorité est donnée aux engins agricoles.

Fourrière animale



Vous avez trouvé un animal errant :

Quelles que soient leur race et leur taille, les animaux en divagation peuvent toujours avoir un comportement imprévisible. Si l'animal présente des signes d'agressivité, il ne faut pas tenter de l'attraper et laisser les services compétents intervenir.

Vous devez contacter la mairie de la commune où l'animal a été trouvé ou les services de police (Police Municipale, police nationale, gendarmerie), ces derniers se chargeront de contacter les services de la fourrière.

Avant d'appeler, repérez précisément le lieu où se trouve l'animal errant. S'il est docile, vous pouvez rechercher des signes d'identification : tatouage (rare), collier, médaille, etc.

Les services de Caen la mer prendront en charge l'animal afin :

De réaliser un examen sanitaire et lui apporter, si nécessaire, les premiers soins

Rechercher immédiatement son propriétaire grâce à sa puce et au fichier des animaux domestiques

Si son propriétaire ne le récupère pas, le confier à une société protectrice des animaux.

C'est grâce à ce service que vous pourrez retrouver votre animal en bonne santé et gardé dans de bonnes conditions. Chiffres clés : 35 boxes et chatières , 3 boxes infirmerie pour héberger les animaux, 2 véhicules d'intervention, 8 agents, 62.500€ de budget (fonctionnement et investissement).

Vous avez perdu votre animal :

Contactez votre mairie, prévenez votre vétérinaire, informez la fourrière animale (02-31-80-73-03 ou fourriere.verson@caenlamer.fr)

Vous pouvez également diffuser une annonce via les réseaux sociaux, notamment via les groupes d'entraide Facebook (PetAlert ...). Si votre animal est identifié (puce électronique ou tatouage), vous pouvez déclarer sa disparition sur le site internet i-cad.fr, en cliquant sur l'espace « DETENTEUR » (connexion à l'aide du numéro d'identification de l'animal).

Une fois votre animal retrouvé, n'oubliez pas de signaler son retour et de supprimer vos post sur les réseaux sociaux !

Pourquoi faut-il payer pour récupérer son animal ?

Les tarifs de la fourrière servent à couvrir les frais de fonctionnement du centre animalier (techniciens-soigneurs, véhicules dédiés et agréés, nourriture etc.) engendrés par la garde de l'animal. Ils servent également à prendre en charge le coût des soins vétérinaires apportés à l'animal.

Les tarifs de la fourrière reposent sur trois étapes clé :

La capture sur site pour laquelle les tarifs seront calculés en fonction de la durée du trajet et de l'intervention et des dépenses relatives au déplacement et à la distance.

L'accueil en fourrière qui dépendra du temps d'accueil de l'animal, du temps consacré à la recherche des propriétaires et aux dépenses relatives aux animaux.

L'hébergement qui comprendra le temps consacré à l'animal (soins, nettoyage, etc.), aux dépenses alimentaires et au coût horaire des agents.

BIO Déchets



Des solutions adaptées pour le tri des déchets alimentaires

À partir du 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales chargées de la gestion des déchets seront dans l'obligation de proposer des solutions de tri des déchets alimentaires à tous les usagers.

La loi AGECL (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) impose aux collectivités territoriales comme la Communauté urbaine Caen la mer, de trouver des solutions efficaces pour valoriser les déchets alimentaires, en fonction de la configuration des habitats.

L'objectif vise à ce que tous les habitants puissent trier leurs déchets biodégradables, constitués principalement de résidus de cuisine : épluchures, marc de café, thé, coquilles d'œufs et de fruits secs... Le fait de les trier séparément allège d'environ 1/3 le volume de la poubelle grise.

Marc Lecerf : « Le compostage permet de valoriser les déchets biodégradables au lieu de les enfouir ou de les brûler et aussi de réduire ainsi la production de gaz à effet de serre. C'est aussi une solution plus écologique et économique pour les collectivités territoriales et donc pour tous les habitants ».



Depuis 2005, le SIDOM de Creully, puis la Communauté urbaine de Caen la mer ont initié une démarche en ce sens, en proposant des composteurs individuels et en accompagnant l'installation de sites de compostage partagé pour habitations collectives. L'évolution de la réglementation va donc intensifier la pratique du compostage sur le territoire.

Produits, jetés puis collectés, nos déchets font ensuite l'objet d'un traitement adapté en fonction de leur nature. En valoriser la plus grande part, c'est le rôle du SYVEDAC, le Syndicat pour la Valorisation énergétique et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise*.

La valorisation des déchets permet de les rendre encore utiles, en les employant comme ressources. Sur 166 998 tonnes traitées par le Syvedac en 2022, 98,1 % ont été valorisés selon trois filières principales :

- **Le recyclage**, ou valorisation matière (25 % en 2021). Il permet de fabriquer de nouveaux produits à partir du déchet trié, à savoir les emballages et les papiers. Depuis 2021, tous les papiers et tous les emballages sans exception sont à trier dans le bac jaune. Seuls les emballages en verre sont à déposer dans les colonnes dédiées.
- **Le compostage**, ou valorisation organique (9 % en 2021). C'est le mode de traitement vertueux par excellence car il permet de redonner à la nature ce qu'elle a produit. Tontes, branchages, épluchures, feuilles mortes... sont des déchets dits organiques car leur dégradation aboutit à la production de compost.
- **La production d'énergie**, par l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets du Syvedac à Colombelles (64,1 % en 2021). Le contenu de notre poubelle grise, déchets ultimes non recyclables, non compostables, y sont incinérés. Leur combustion permet de produire de l'électricité, utilisée pour les besoins de l'UVE, et de la chaleur qui alimente l'équivalent de 14 500 foyers par an (dont des serres en agriculture bio depuis mars 2021).

Le reste, soit 1,9 % des déchets (3 176 tonnes) est enfoui dans une installation de stockage dédiée.

À chaque habitat sa solution :

Maison avec jardin individuel : chaque foyer non doté est invité à demander un composteur gratuitement en s'inscrivant sur caenlamer.fr, rubrique compostage – obtenir un composteur. Le composteur est à récupérer en distribution « drive » à Mondeville. C'est l'occasion de poser toutes vos questions à l'agent qui vous accueille.

Habitat collectif avec espace vert commun : un site de compostage est installé gratuitement au pied de l'immeuble en accord avec la copropriété. Les référents du site sont formés et chargés d'en assurer le bon fonctionnement.

Habitat collectif sans espace vert commun : un site de compostage de quartier peut être installé sur un espace vert public après concertation avec les habitants concernés, la commune, Caen la mer et le SYVEDAC afin d'accompagner les usagers dans l'utilisation et l'entretien des composteurs.

Agir pour produire moins de déchets

Le Syvedac met en place de nombreuses actions portant sur la réduction des déchets à la source. Non produit, un déchet n'a en effet pas de nuisance sur l'environnement et n'entraîne aucun coût lié à sa collecte et son traitement.

Nombreux sont les gestes accessibles à tous pour faire moins de déchets : composter, broyer ses branchages, cuisiner ses restes, utiliser des contenants réutilisables, refuser les sacs jetables, faire une liste de courses, bien ranger son frigo, louer au lieu d'acheter, donner au lieu de jeter...

Retrouvez bien d'autres gestes encore sur le site Internet du Syvedac (rubrique espace documentaire).

Plus d'infos sur www.syvedac.org



LA VIE ASSOCIATIVE

L'Association Multi-Activités

Nos principales activités :

- Les jeux de société pour le plaisir de l'esprit.
- Les ateliers créatifs (compositions florales, cage aux oiseaux, pliage, carterie, tricot et crochet).
- La pétanque avec 2 terrains dans un endroit clos.
- Les randonnées 2 fois par mois (8 et 20 km) avec des circuits différents (départ du presbytère ou en convoiturage).
- Des cours d'Anglais pour les initiés et débutants (petit groupe avec un formateur).
- Des cours d'informatique débutants et confirmés tous les Mercredis.

Dans une ambiance très conviviale avec beaucoup de relations humaines entre les membres.



L'AMAC peut être contactée par mail : assomultirosellasson@gmail.com

Le programme de l'association est à votre disposition au lien suivant : <https://sites.google.com/site/assorosellasson/>

L'Association Inter-communale Aide à l'Emploi (AIAE)

Service de proximité ouvert à tous les publics : jeunes, demandeurs d'emploi (inscrits ou non à Pôle Emploi), employeurs, bénéficiaires du RSA, salariés.

Mise en relation employés / employeurs et employeurs particuliers pour les CESU (chèques emploi service universels). CV, lettres de motivation, simulations d'entretien d'embauche, recherche de stages, de formations, reconversions, inscriptions Pôle Emploi, actualisation, mise en ligne de CV, etc...

Également pour les Jobs d'été et Jobs étudiants.

Accueil, information, orientation, accompagnement dans les démarches liées à l'emploi (suivi individualisé).

Merci de vous munir d'un CV pour un premier contact avec Stéphanie FAUTRAS (Conseillère en emploi) qui reçoit :

- A la Mairie d'Authie. Permanences tous les matins de 8h45 à 12h15 (Sauf un mardi sur deux). Sur Rendez-vous l'après – midi.
- A la Mairie de Bretteville l'Orgueilleuse. Permanence le jeudi de 14h à 16h
- A l'Espace Athéna de Carpiquet. Permanence le 1er mardi de chaque mois de 14h à 17h
- A la Salle de la Londe à St Manvieu Norrey. Permanence le 2ème mardi de chaque mois de 14h à 17h
- A la Mairie de Creully. Permanence le mardi de 9h à 12h (un sur deux)
- Et sur rendez-vous dans les communes adhérentes : Cairon, Rosel, Rots, Thaon

a.i.a.e@wanadoo.fr / Tél : 02 31 26 95 95.

Le Comité de jumelage Rosel/Lasson - Goodleigh

L'année 2023 a été une année très active pour notre Comité de Jumelage qui a repris toutes ses activités.

Au printemps, nous avons organisé, le dimanche 26 mars, un loto pour les enfants qui a eu un grand succès. Puis, les 1 et 2 avril, nous avons retrouvé notre chaleureux public lors des deux représentations théâtrales que nous avons données.

Le 30 septembre, 47 personnes ont répondu à notre proposition de visite d'Amiens. Sous un ciel fort clément, et sous la conduite d'excellents guides, nous avons découvert les hortillonnages, la magnifique cathédrale Notre Dame, et, après un bon repas, le quartier St Leu, une « petite Venise du Nord ». Une très belle journée !

Enfin, du 21 au 24 octobre, nous étions 21 à partir pour Goodleigh, pour reprendre les échanges avec nos « jumeaux ». Les conditions du voyage ont beaucoup changé ; un passeport est maintenant nécessaire pour tous, y compris les enfants ; et les tarifs des autocars de tourisme ont beaucoup augmenté. Aussi avons-nous fait la traversée en ferry comme piétons. Un car nous attendait à Portsmouth, que nous avons partagé avec nos amis du Comité de Jumelage de Rots. Et notre Comité de Jumelage a consacré la presque totalité des subventions reçues de nos deux communes à la prise en charge d'une partie du coût du voyage pour les participants, en particulier pour les enfants. Pour ces retrouvailles après quatre années d'interruption, l'accueil de nos amis anglais a été très chaleureux, comme à l'accoutumée. Après la découverte d'un intéressant musée des fêtes foraines le dimanche, le lundi après-midi était consacré à des jeux de plein air, sous une météo anglaise tout à fait favorable. Le lundi soir, un repas en commun autour d'un cochon grillé, clôturait notre séjour. Deux belles journées que tout le groupe a beaucoup appréciées.



Nos projets pour 2024 :

Un nouveau loto pour les enfants est en préparation pour le 17 mars 2024.

Et le groupe théâtre reprend doucement son travail. Mais, après l'abandon de 2 des nôtres, nous avons un besoin urgent de recruter de nouveaux amateurs, masculins en particulier. Nous répétons le vendredi après-midi au presbytère de Rosel. Venez nous rejoindre, osez vous lancer ! C'est une expérience collective très enrichissante.

Notre comité de jumelage a lui aussi besoin de s'étoffer. Un jumelage permet de créer des liens privilégiés avec un village, avec des familles. Et le Nord du Devon est une superbe région à découvrir. Pensez-y, venez nous rejoindre.

Pour nous contacter : F. Lefrançois ☎ 02 31 80 32 10 ou 07 72 36 69 60
J. Thibault ☎ 02 31 80 05 81 ou 06 10 03 12 40
C. Le Ny ☎ 02 31 80 33 00

L'ADMR

ENFANCE
ET
PARENTALITÉ

SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS

ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP

ENTRETIEN
À
MAISON

Depuis 1953, l'ADMR du Calvados est au service de tous, à tous les âges de la vie, partout dans le département.

L'ampleur de notre réseau, l'engagement de nos bénévoles et le professionnalisme de nos salariés font de l'ADMR un acteur majeur de l'Économie Sociale et Solidaire.

Conciliation vie familiale / vie professionnelle, inclusion des personnes en situation de handicap, soins aux personnes âgées, maintien de l'autonomie, enfance et parentalité : ces thématiques sont aujourd'hui au cœur des toutes les politiques sociales, à l'échelon du pays et des territoires.

Chaque jour, des bénévoles engagés dans une volonté citoyenne assurent le bon fonctionnement de l'ADMR.

Aujourd'hui, l'ADMR du Calvados cherche à accueillir 200 nouveaux bénévoles !

BÉNÉVOLES ADMR !

des femmes et des hommes engagés pour le bien-être de tous.

Vous souhaitez rejoindre le réseau de solidarité ADMR ?
Selon vos envies, vos disponibilités et votre enthousiasme,
devenez bénévole ADMR !

LES GRANDES MISSIONS

- Rendre visite aux personnes isolées
- Organiser des événements locaux
- Animer des ateliers pour les aidants
- Transformer les besoins de mes concitoyens en services concrets
- Accueillir et soutenir les salariés et les bénévoles
- Travailler avec et pour ma commune
- Contribuer au fonctionnement d'une association
- Veiller à la satisfaction des clients
- Écouter les clients et comprendre leurs besoins
- Promouvoir et représenter l'ADMR

10 BONNES RAISONS D'ÊTRE BÉNÉVOLE ADMR

- J'agis pour une société plus **généreuse, bienveillante et solidaire.**
- Je participe à un mouvement **associatif** qui a des **valeurs.**
- Je me mobilise pour que **chacun** puisse vivre à **domicile.**
- J'apporte mon expérience à **une grande cause.**
- Je suis là pour **améliorer la vie** des personnes qui m'entourent.
- Je me bats pour préserver **la dignité des personnes** et leur choix **de vie.**
- Je m'engage pour une **cause juste** et je me sens **utile.**
- Je lutte contre **l'isolement** quel que soit **l'âge ou le handicap.**
- Je crée des **activités** et des **emplois** sur mon **territoire.**
- Je continue d'**apprendre** au contact **des autres.**

Pour quelques heures ou plus régulièrement, à vous de choisir
et de construire votre bénévolat ADMR !


pour tous, toute la vie, partout

CONTACTEZ-NOUS :
ASSOCIATION DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE
8 Avenue Stèle - Zone Cardonville
Bretteville L'Orgueilleuse
14740 THUE ET MUE
TEL : 02.31.08.17.28
MAIL : bret.org@fedel4.admr.org
Plus d'informations sur admr14.org

OSONS!
le bénévolat
ADMR

SAP/320280118

LA VIE COMMUNALE

Soirée presbytère



C'est entourée d'une dizaine de personnes de la commune que Mme Lefrançois nous a retracé l'histoire du sucre depuis la préhistoire jusqu'à nos jours.

Tout débute avec le miel et les différentes sèves d'arbres, puis avec la canne à sucre, puis la betterave sucrière.

D'une consommation réservée aux personnes aisées, le sucre s'est désormais immiscé dans toutes les préparations culinaires et fini par causer de graves maladies (tension artérielle, diabète...)

Ici commence la mer

Vous avez peut-être remarqué ce macaron au niveau de quelques avaloirs aussi bien dans notre commune que dans les 47 autres communes de Caen la Mer.

Un communiqué de presse est disponible sur le lien suivant : <https://caenlamer.fr/sites/caenlamer/files/2023-05/CP%20-%20Caen%20la%20mer%20-%20Ici%20commence%20la%20mer.pdf>



Contrairement aux idées reçues, les avaloirs ne sont pas des bouches d'égouts et les eaux pluviales ne sont donc pas traitées en station d'épuration. Cette méconnaissance induit des gestes inadéquats (jet de mégot, déchet jeté au sol, rejet de peinture ou eau de lavage) impactant notre écosystème et pouvant nuire au milieu naturel.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Combien de temps les déchets déversés dans la mer mettent-ils à se dégrader ?

- Mégot de cigarette : 1 à 5 ans
- Huile de vidange : 5 à 10 ans
- Sac plastique : 10 à 20 ans
- Canette : 80 à 100 ans
- Masque jetable : 450 ans
- Bouteille en plastique : 450 ans

Le 7ème et le 8ème continent ne sont pas des continents à proprement parler. Ce sont deux zones différentes où se sont accumulés des déchets issus de la consommation et de la pollution, principalement du plastique, qui depuis plusieurs décennies s'entassent dans les océans au gré des courants.

Appelé le " 8ème continent " ou la " soupe de plastique ", ce gyre de déchets se situe dans le Nord-Est de l'océan Pacifique. Découvert par hasard en 1997 par Charles J Moore, il s'étend sur une surface d'environ 3,4 millions de Km2 soit près de **6 fois la superficie de la France**. Étant donné que la mer des déchets est translucide et se situe juste sous la surface de l'eau, elle n'est pas détectable sur les photographies prises par des satellites. Elle est seulement visible du pont des bateaux.

Décorations de la commune

Cette année, les décorations prennent les couleurs bleu et argent. Il aura fallu 5 réunions pour confectionner les 400 « berlingots » qui sont venus habiller les sapins situés autour de la mairie et la place de Gruchy. Les décorations plus anciennes décorent les autres sapins.

Cette année, Monsieur Lefrançois a confectionné des rennes, des champignons, des sangliers, une grenouille, un nounours et des lapins.

Le 8 décembre, 20 bénévoles ont participé à l'habillage des sapins.

Après avoir bien travaillé par un temps clément, nous nous sommes réchauffés autour d'un repas pris en commun.



Recette de sablés salés au thym

Pour ces sablés, il vous faudra :

- 150 g de Parmesan râpé
- 125 g de beurre
- 150 g de farine mixée avec du thym. Elle est légèrement verte, très odorante.

Mélangez le tout et étalez au rouleau sur du papier sulfurisé. À l'aide d'un verre ou d'un emporte-pièce, formez des cercles.

Pour la cuisson :

- Enfournez à 160°C pendant 30 min.
- Dégustez avec une bonne salade ou à l'apéro avec de la ricotta dessus et des œufs de poisson pour les fêtes.

Etat civil

Naissances : 6 (+1 né le 29/12/2022)



DOUCHIN Camille
COLOMBO Milan
FRANÇOISE RINGOT Matys
LE PRINCE LIREUX Antoine
JMAD Maïssa
MERCEY Lina
LUCCHINI Naël

Mariages : 5



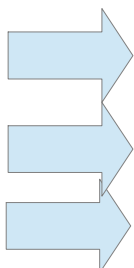
ZARFOROUSHAN Adrien et PARTY Hélène
COLEAUX John et BOURCEAU Emilie
RIQUELME Baptiste et LUNEL Laurie
BLAISON Valentin et SCHLOSSER Stéssie
MATHON Christian et LAFOSSE Régine

Décès : 1 (+ 1 décédé le 23/12/2022)



GAGLIONE Albert

Dates à retenir



Les vœux se dérouleront samedi 13 janvier 2024 au presbytère

Déshabillage des sapins, lundi 15 janvier 2024

Remise en sacs des nœuds le vendredi 9 février 2024 à la mairie